

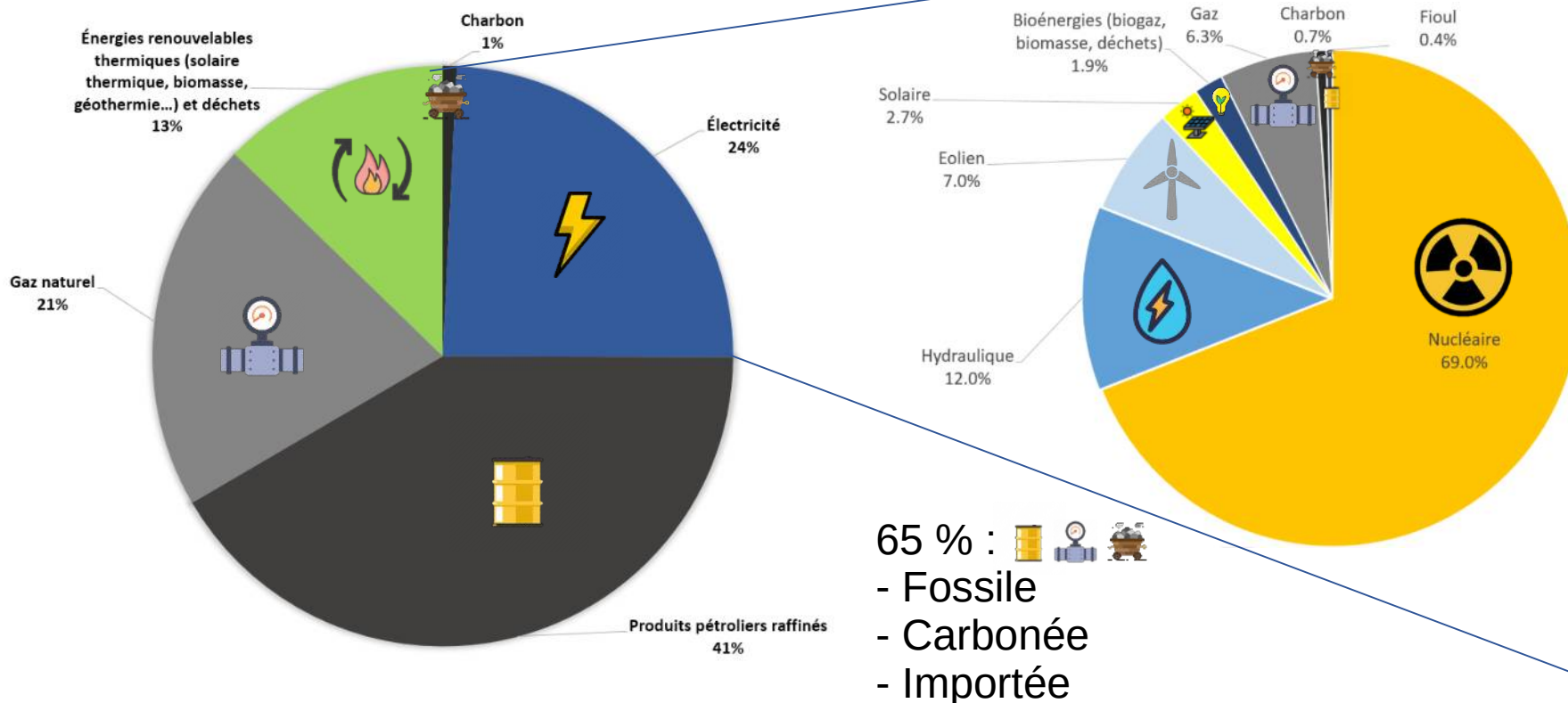
# Zones d'accélération de production EnR (ZACC)

Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables



# Consommation d'énergie en France en 2021

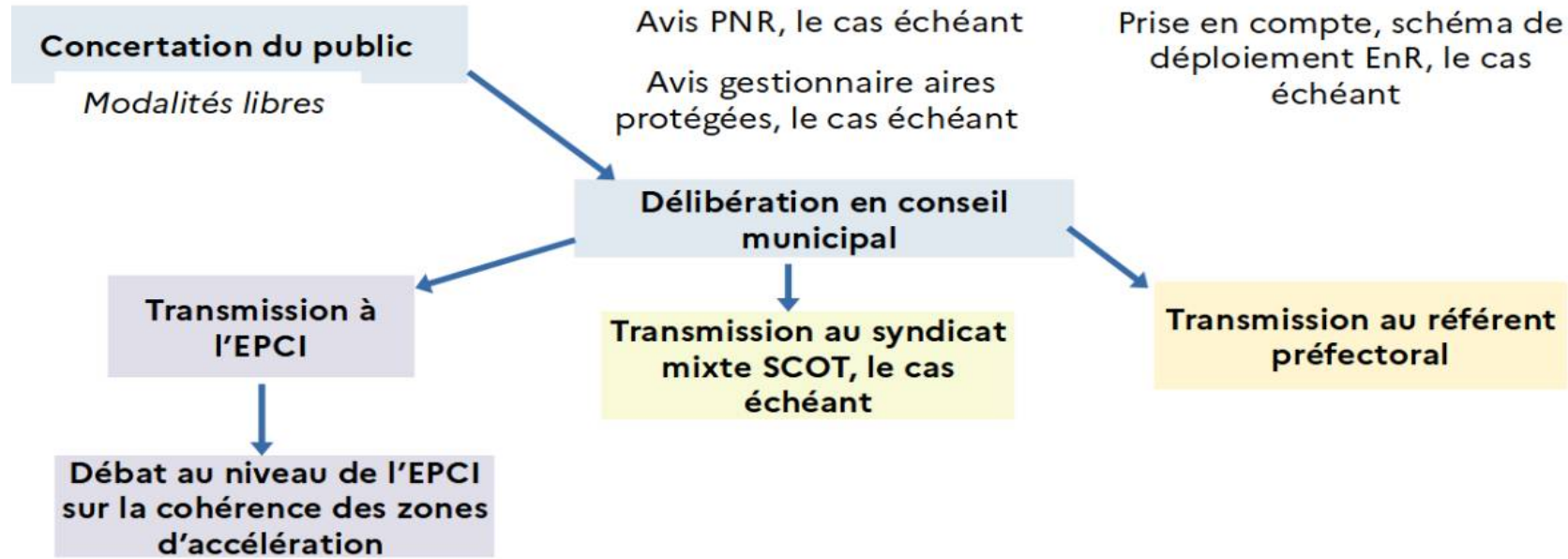
 énergie finale « directe » = 1600 TWh



# Procédure d'élaboration des ZACC

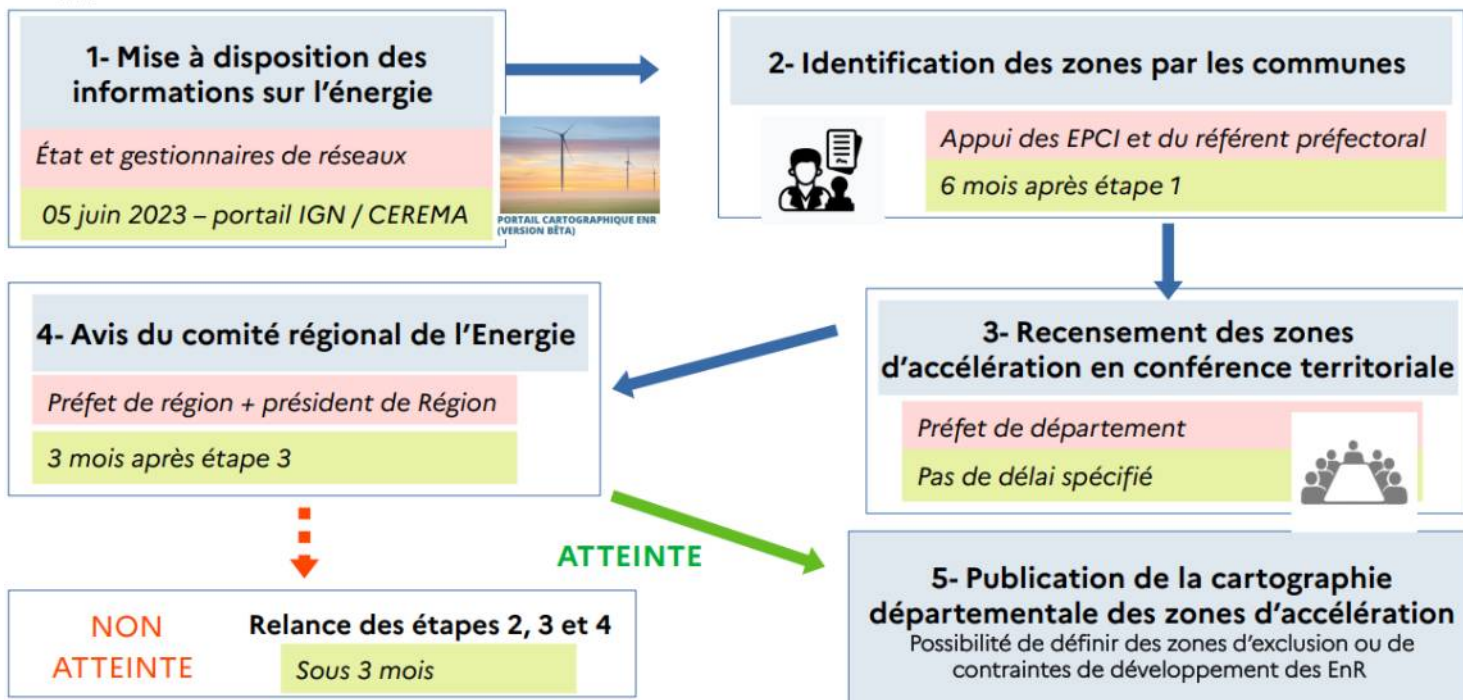
## L 141.5.3 du code de l'énergie

6 mois entre la mise à disposition des données et la tenue de la conférence territoriale



# Procédure de validation des ZACC

## La définition des zones d'accélération se réalise en 5 étapes

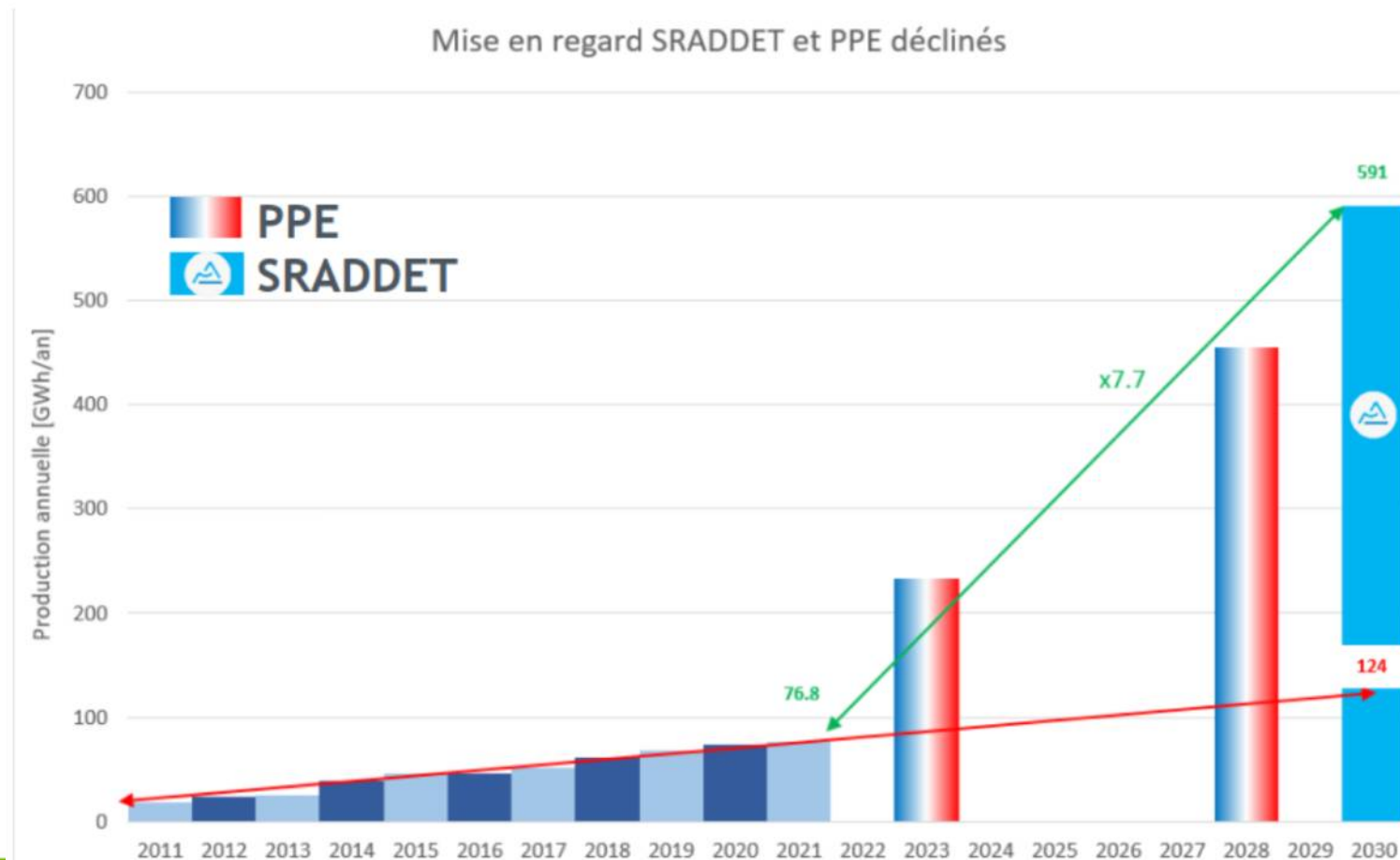


**NOTE** : Cette procédure de définition des ZACC devra être renouvelée tous les 5 ans

# Calendrier de validation des ZACC

Étape	Échéance
Réunion d'information sur les ZACC avec les communes et les intercommunalités	août - septembre 2023
Concertation communale sur les cartes des ZACC + atelier des maires + appui à la saisie graphique	septembre - décembre 2023
Remontée à la préfecture de la carte (6 calques) délibérée sur le territoire de chaque commune	31 décembre 2023
Débat au sein de l'intercommunalité	T1 2024
Conférence territoriale	avril 2024
Avis du Comité régional de l'énergie et finalisation de la cartographie départementale des ZACC	S2 2024

# Trajectoire PV dans la Loire



# Emprise au sol des EnR

---

## Emprise au sol d'un éolienne :

Pour une éolienne de **3,6 MW** en incluant la plateforme béton, l'aire de grutage et les chemins d'accès = **3 000 m<sup>2</sup>**.

Dans la Loire, respecter les objectifs **SRADDET** implique de développer **150 MW**. Ceci suppose d'implanter **42 mâts éoliens** et donc de mobiliser **126 000 m<sup>2</sup>** sur l'ensemble du département.

## Emprise au sol du photovoltaïque :

Le développement d'**1 MWc** occupe **10 000 m<sup>2</sup>**. Développer la puissance solaire uniquement au sol supposerait de mobiliser **2 730 000 m<sup>2</sup>** pour respecter les objectifs **SRADDET**. Ceci représente **0,06 %** de la surface totale du département.



# Les enjeux à concilier pour planifier la transition écologique

